

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/access.html>

2 roues, 3 roues ou quadricycle à moteur

Conditions

Pour bénéficier de l'aide, vous devez être majeur et domicilié en France.

Le véhicule doit remplir les conditions suivantes :

- Utiliser l'électricité (EL) comme source d'énergie
- Ne pas utiliser de batterie au plomb
- Être acheté ou loué (avec option d'achat ou pour une durée d'au moins 2 ans)
- Être un véhicule neuf
- Être immatriculé en France dans une série définitive
- Ne pas être vendu dans l'année suivant sa 1^{re} immatriculation, ni avant d'avoir parcouru au moins 2 000

kilomètres

La demande de l'aide doit être formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de facturation du véhicule.

Dans le cas d'une location, la demande de l'aide doit être formulée au plus tard dans les 6 mois suivant la date de versement du 1^{er} loyer.

Montant

Le montant de l'aide dépend de la puissance maximale nette du moteur du véhicule.

Puissance de 2 kilowatts ou + (règlement UE 168/2013) ou 3 kw (directive 2002/24/CE)

Le montant de l'aide est de 250 € par kWh d'énergie de la batterie sans être supérieure au plus faible des 2 montants suivants :

- soit 27% du coût d'acquisition TTC du véhicule augmenté du coût de la batterie si elle est louée,
- soit 900 €.

Puissance inférieure à 2 kilowatts (règlement UE 168/2013) ou 3 kw (directive 2002/24/CE)

Le montant de l'aide est fixé à 20 % du coût d'acquisition TTC du véhicule dans la limite de 100 €.

À savoir

En fonction de la date d'homologation du véhicule, la norme européenne applicable est la directive 2002/24/CE ou le règlement UE 168/2013. Consultez la rubrique (K) "Numéro de réception par type" de la carte grise (appelée dorénavant certificat d'immatriculation) de votre véhicule pour savoir selon quelle norme il est homologué.

Versement

Le bonus peut soit vous être déduit directement par le concessionnaire, soit remboursé si vous en faites la demande après l'achat.

Avance par le concessionnaire

Si le concessionnaire accepte de vous avancer le montant du bonus, celui-ci est déduit du prix d'achat TTC.

Le bonus et sa majoration éventuelle doivent être identifiés et visibles sur la facture : il y a une ligne spécifique indiquant le montant du bonus accordé.

Dans le cas où le concessionnaire accepte d'avancer à son client le montant du bonus écologique :

Le vendeur déduit le montant de la subvention du prix d'achat (TTC)

Il faut par la suite adresser une demande de subvention à l'Agence de services et de paiement (ASP)

La demande adressée à l'ASP doit être accompagnée des documents suivants : une preuve d'identité, une preuve de domiciliation fiscale en France, un engagement sur l'honneur, et les coordonnées bancaires du bénéficiaire.

Il faut également remplir le formulaire relatif aux données du scooter notamment la preuve de propriété, la preuve d'immatriculation, la puissance maximale du moteur, le type de la batterie, la désignation commerciale, le numéro de série...Etc.

Si le vendeur accepte de déduire le montant de la subvention du prix d'achat, alors le montant déduit doit être mentionné sur la facture.

Demande personnelle

Si le concessionnaire ne vous fait pas l'avance du bonus, vous devez en faire vous-même la demande en ligne.

TÉLÉSERVICE

Demande de versement du bonus écologique et de la prime à la conversion
Accéder au service en ligne

<https://www.primealaconversion.gouv.fr/dboneco/accueil/access.html>

MODELE	MOTEUR	PUISSANCE BATTERIE kWh	PVP € TTC	BONUS ÉCOLOGIQUE	PVP APRES BONUS € TTC
Gener 48V 24Ah	810W	1,15	1 699 €	-100 €	1 599 €
S3 60V 24Ah	2050W	1,44	2 699 €	-360 €	2 339 €
S3 60V 48Ah *	2050W	2,88	3 848 €	-720 €	3 128 €
S4 48V 26Ah	1440W	1,25	2 249 €	-100 €	2 149 €
S5 60V 24Ah	3000W	1,44	3 249 €	-360 €	2 889 €
S5 60V 48Ah *	3000W	2,88	4 398 €	-720 €	3 678 €
S5 Delivery 60V 24Ah	3000W	1,44	3 599 €	-360 €	3 239 €
S6 60V 63Ah *	4000W	3,78	4 999 €	-900 €	4 099 €
X1 60V 24Ah	2020W	1,44	2 999 €	-360 €	2 639 €
X1 60V 48Ah *	2020W	2,88	3 958 €	-720 €	3 238 €
NCE S 72V 68Ah *	6600W	4,90	6 999 €	-900 €	6 099 €

* Lors de l'édition des facture à vos clients et dans le cas de la vente avec 2 batteries, il est important de préciser dans la désignation du véhicule la puissance du moteur (en W) la puissance de la batterie comme suit : 60V 48 Ah / 2,88 kWh.